Conseil des droits de l’homme

30e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Cameroun**

Genève, le 16 mai 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Cameroun et la remercie pour son rapport.

Tout en saluant l’adoption en 2015 d’un Plan d’action national de promotion et de protection des droits de l’homme, la Suisse est préoccupée des atteintes aux libertés fondamentales dans le cadre de la crise anglophone et de la lutte antiterroriste.

Des manifestations ont été réprimées violemment et, à plusieurs occasions, des citoyens camerounais ont été arrêtés de manière arbitraire et maintenus dans des conditions de détention particulièrement difficiles. Afin de garantir un espace démocratique ouvert à tous, **la Suisse recommande au Cameroun de revoir et d’amender la loi anti-terroriste de 2014 afin d’assurer qu’elle ne soit pas utilisée pour restreindre les libertés d’expression, de réunion et d’association**.

En outre, la Suisse recommande au Cameroun **de veiller à la protection de la population civile en s’assurant que les cas signalés de violations et d'abus commis par les forces de sécurité fassent l'objet d'une enquête indépendante et leurs auteurs traduits en justice.**

Finalement, la Suisse s’inquiète de l’environnement hostile aux personnes LGBTI et recommande au Cameroun **d’assurer la protection et la sécurité des personnes LGBTI et des défenseurs des droits de l’homme s’engageant pour leur cause.**

Je vous remercie.